

# Deux nouveaux suicides à France Télécom

AFP | 12.02.10 | 17h48

Deux salariés de France Télécom se sont suicidés ces derniers jours hors de leurs lieux de travail, a annoncé vendredi 12 février la direction, qui ne privilégie ni n'exclut aucune hypothèse quant à un lien éventuel avec le travail.

Selon la CGT, ce salarié était en "grave dépression depuis avril 2009 suite aux profonds changements qu'il avait dû subir dans son travail et aux reproches, nouveaux, relatifs à son rendement".

"L'entreprise est sous le choc", a déclaré un porte-parole de France Télécom, groupe déjà marqué par une série de suicides de salariés en 2009. "A l'heure qu'il est, on ne peut ni privilégier ni exclure aucune causalité." **Ces deux cas portent à cinq le nombre de suicides de salariés depuis début janvier**, tous en dehors de leur lieu de travail, d'après le syndicat SUD. La direction les a tous a confirmés.

Le dernier cas est celui d'un salarié âgé de 32 ans, employé à Dijon dans le domaine des services aux entreprises, qui s'est suicidé jeudi soir à son domicile. D'après une source syndicale, il était cadre et, comme 35 % des salariés de France Télécom, sous contrat de droit privé. Après un arrêt longue maladie, il avait repris le travail il y a quelques mois.

Le second est un technicien d'une cinquantaine d'années de la Haute-Normandie, qui s'est donné la mort dans une forêt mardi 9 février. Une enquête de gendarmerie est en cours, a précisé France Télécom. D'après SUD, il avait le statut de fonctionnaire.

Le nombre de suicides de salariés de France Télécom en deux ans (2008 et 2009) s'élevait à trente-cinq au 31 décembre dernier, selon plusieurs syndicats. Le 1er décembre, la direction avait annoncé avoir transmis à l'inspection du travail trente-deux cas de suicides de salariés en deux ans.

"CELA RAPPELLE LA CRISE DE JUILLET"

"Depuis début janvier cela commence à faire beaucoup, sans compter au moins trois tentatives de suicides, cela rappelle la crise de juillet 2009", a déclaré Patrick Ackermann, du syndicat SUD, également membre de l'observatoire du stress et des mobilités forcées de France Télécom, mis en place par les fédérations syndicales CFE-CGC et SUD de l'entreprise.

De son côté, la CGT, prudente dans l'attente de davantage d'informations sur ces cas, réclame "d'aller plus vite dans les négociations en cours sur l'organisation du travail, qui est pathologique". La CFDT s'est également déclarée "inquiète" tout en précisant qu'elle attendait les résultats des enquêtes.

Pour M. Ackermann, "la tension est très forte dans l'entreprise, d'autant que la direction met du temps à reconnaître que des suicides ont un lien avec le travail". Il fait

notamment allusion au suicide d'un salarié fonctionnaire d'Annecy le 28 septembre dernier. Alors qu'une étude commandée par le comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) a conclu au lien avec le travail, la direction ne l'a pas encore classé en accident de service. Le comité central d'entreprise de France Télécom a demandé dans une motion il y a quelques jours que cela soit fait très rapidement.

France Télécom a expliqué, de son côté, attendre les conclusions début mars d'un inspecteur général des affaires sociales nommé par le ministre du travail en novembre pour rendre un avis sur la reconnaissance de suicides de fonctionnaires de France Télécom en accident de service.

---

Nouveau suicide d'un salarié de France Télécom  
AFP | 19.02.10 | 17h03

Un salarié parisien de France Télécom s'est suicidé le week-end dernier à son domicile, et les élus au CHSCT ont réclamé vendredi 19 février une enquête sur ce décès, selon la CGT. Dans une résolution commune, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) annonce avoir saisi l'inspecteur général des affaires sociales, désigné par le gouvernement "pour enquêter sur les suicides à France Télécom et leur reconnaissance en accident de service".

Le salarié, un dessinateur-projeteur de 53 ans travaillant dans l'est parisien, avait "tenté sans succès de reprendre son travail" en janvier, "faute d'avoir pu suivre une visite médicale", a affirmé Vincent Fonbonne, élu CGT au CHSCT. "J'ai vu sa sœur et sa belle-sœur" aux obsèques, qui "m'ont dit que la famille n'acceptait pas ce suicide" et "pensait que l'entreprise était la cause principale", son divorce remontant à "une quinzaine d'années", a ajouté M. Fonbonne.

France Télécom a cependant démenti que le salarié ait tenté de reprendre son travail et indiqué qu'il était demandeur d'un congé de longue maladie. "Nous sommes profondément attristés par ce nouveau drame. Dans ces circonstances, le groupe déplore la polémique que certains tentent de lancer sur une soi-disant opposition de la direction à la reprise du travail de ce salarié alors même que les faits contredisent formellement cette thèse", a déclaré un porte-parole.

La visite médicale prévue après un arrêt de travail de plus de trois semaines n'a pas pu avoir lieu car "nos services médicaux n'ont pas eu l'agrément au plan national et ne sont pas aux normes", selon la CGT. Ce salarié était en "grave dépression depuis avril 2009 suite aux profonds changements qu'il avait dû subir dans son travail et aux reproches, nouveaux, relatifs à son rendement et qu'il essuyait régulièrement", a-t-on précisé de même source